

République Française  
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2024 A 18H30

**Nombre de membres en exercice : 14**

Présents : 10

Absents : 4

dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

**Suffrages exprimés : 12**

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :**

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Marie-Françoise MASSEI, Lucette AMARO-CAPITAO, Antoine ANTONA, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Patrick RINIERI

**Date de la convocation :**

26 avril 2024

**Absents :**

Hélène AUBRY (procuration à Pascal LECCIA), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Fabienne PERALDI (procuration à Marie-Françoise MASSEI)

**Délibération affichée en mairie**

le : 7 mai 2024

**Secrétaire de séance :** Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

**Télétransmission au contrôle de**

**légalité le :** 7 mai 2024

**Accusé réception reçu**

le :

**Délibération n°003-005-2024 : Adoption des nouveaux statuts du SIVU de la Pieve de Sampiero**

Par délibération du 5 avril dernier, le Conseil Syndical a modifié les statuts du SIVU de la Pieve de Sampiero, et notamment l'article n°7 portant sur la répartition entre les Communes membres.

Cette modification permet désormais de calculer la participation des Communes sur la base des consommations réelles de l'année N-1, supprimant ainsi la part fixe qui était de 12% pour Bastelica et 44% pour Cauro et Eccica-Suarella.

Les autres articles demeurent inchangés.

Il appartient aux Conseils Municipaux respectifs de valider ces nouveaux statuts.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ADOPTE** les nouveaux statuts du SIVU de la Pieve de Sampiero, validés par le Syndicat en date du 5 avril 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA

